ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 18074

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prévention et la prise en charge de la santé mentale des enfants. Dans un avis présenté par M. Jean-René Buisson du 3 mars 2010, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) formule plusieurs propositions tendant à favoriser la prévention à travers un repérage précoce des troubles ou des maladies mentales chez l'enfant. Parmi elles, le CESE considère qu'il faut sensibiliser davantage les professionnels de la chaîne de santé, notamment par la consolidation de la formation initiale et continue des professions médicales. L'avis du CESE insiste précisément sur la nécessité de renforcer l'enseignement de la pédopsychiatrie dans le cadre de la réforme licence-master-doctorat (LMD) des études médicales. S'agissant de la formation initiale des médecins, le CESE considère qu'il faut rendre obligatoire un stage d'un semestre dans une unité psychiatrique par l'internat de médecine générale. Enfin, l'avis ajoute que la santé mentale des enfants devrait être inscrite dans les orientations nationales de santé publique pour la formation continue obligatoire des médecins libéraux. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

Texte de la réponse

La prise en compte de la santé mentale des enfants dans les orientations nationales de santé publique pour la formation obligatoire des médecins libéraux relève de la compétence du ministère chargé de la santé. S'agissant de la formation, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite apporter toutes les assurances que dans le cadre de la réforme en vue de l'inscription des études médicales dans le schéma licence-master-doctorat (LMD), une attention particulière soit portée au repérage précoce et à la prise en charge des troubles et maladies mentales chez l'enfant. Pour la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences médicales, de niveau licence, dans le cadre de l'enseignement thématique « système neurosensoriel et psychiatrie », les étudiants en médecine sont initiés à l'étude des fonctions psychiques et affectives ; ils doivent également apprendre à reconnaître et interpréter les principales manifestations neuropathologiques dont les troubles affectifs, les psychoses, le retard mental. Pour la formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales, de niveau master, qui sera mise en place à compter de la prochaine rentrée universitaire, une unité d'enseignement (UE) est consacrée à l'apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle. Il est indiqué que « l'étudiant doit s'adapter aux différentes situations chez le patient adulte et pédiatrique » et qu'il « doit savoir prendre en compte l'expression du patient ». Le premier item de cette UE, relatif à la relation médecin-malade, intègre « la personnalisation de la prise en charge médicale ». Dans le cadre des unités d'enseignement transdisciplinaires du nouveau programme, l'UE intitulée « maturation - vulnérabilité - santé mentale - conduites addictives » prévoit que « l'étudiant doit connaitre les aspects normaux et pathologiques de la croissance humaine et du développement psychologique (et) doit être capable d'identifier et de savoir prendre en charge les comportements qui témoignent d'une fragilité de l'individu, en particulier à certaines périodes de la vie, afin de prévenir et de dépister le passage à des conditions désocialisantes ou pathologiques ». Plusieurs objectifs de cette UE

peuvent notamment être cités, tels que : - connaître les facteurs de risque, prévention, dépistage des troubles psychiques de l'enfant à la personne âgée ; - connaître les base des classifications des troubles mentaux de l'enfant à la personne âgée ; - décrire l'organisation de l'offre de soins en psychiatrie, de l'enfant à la personne âgée ; - diagnostiquer : un trouble dépressif, un trouble anxieux généralisé, un trouble panique, un trouble phobique, un trouble obsessionnel compulsif, un état de stress post-traumatique, un trouble de l'adaptation (de l'enfant à la personne âgée), un trouble de la personnalité- argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi aux différents âges et à tous les stades de ces différents troubles ; - identifier les troubles envahissants du développement et connaître les principes de la prise en charge - diagnostiquer un syndrome autistique de la toute petite enfance au début de l'âge adulte - argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi à tous les stades de la maladie. Dans une autre UE, qui concerne notamment le handicap, figurent les objectifs suivants : - évaluer le handicap psychique de l'enfant et de l'adolescent en matière d'intégration scolaire et d'articulation entre le secteur sanitaire et médico-social - argumenter les principes d'orientation, de prise en charge et d'aide (maisons départementales des personnes handicapées - auxiliaire de vie scolaire collectif et individuel, médico-social - intégration scolaire etc..) pour les enfants porteurs de handicap psychique ; - argumenter les principes d'utilisation et de prescription des principales techniques éducatives et d'entraînement cognitif chez les enfants porteurs de handicap psychique. Les stages à accomplir par les étudiants de deuxième cycle, qu'il s'agisse des stages hospitaliers ou du stage devant être effectué chez un ou des médecins généralistes, aideront à l'acquisition des connaissances et compétences en rapport avec la santé mentale des enfants. Dans le cadre des objectifs généraux de la formation des étudiants de deuxième cycle des études médicales, le devoir de formation tout au long de la vie grâce à l'analyse critique des informations médicales et scientifiques et l'apprentissage résultant du retour d'expériences sont particulièrement mis en avant. Au-delà du 2e cycle, est envisagée une réforme des formations spécialisées, y compris en médecine générale.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18074
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 février 2013, page 1474
Réponse publiée au JO le : 9 avril 2013, page 3885